

Article L2315-23 du Code du travail

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

Notre analyse

Dans les entreprises de plus de 50 salariés le CSE est doté de la personnalité civile et gère son patrimoine avec son propre budget de fonctionnement; il peut ester en justice. Il est présidé par l'employeur ou son représentant , qui peut être assisté de trois collaborateurs ayant voix consultative.

Le CSE désigne parmi ses membres titulaires un secrétaire et un trésorier.

Article L2315-23 du Code du travail

Le comité social et économique est doté de la personnalité civile et gère son patrimoine.

Il est présidé par l'employeur ou son représentant, assisté éventuellement de trois collaborateurs qui ont voix consultative.

Le comité désigne, parmi ses membres titulaires, un secrétaire et un trésorier.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)